

Centrer l'approche sur l'installation industrielle

Introduction

Nous avons vu dans la partie précédente différentes approches globales qui tentent de répondre aux enjeux de réduction de la pollution industrielle et d'inocuité de celle-ci sur les populations et les milieux récepteurs.

Toutes ces méthodes ont cependant leurs limites : les évaluations de risques sanitaires sont basées sur des modélisations entachées d'incertitudes (valeurs toxicologiques de référence notamment) ; la qualité des milieux se basent sur des valeurs de qualité qui ont elles aussi un caractère arbitraire ; la structuration des filières a bien souvent un aspect non normatif, du fait de l'économie de marché notamment, qui conduit in fine à des écarts entre la réalité et les plans et schémas lorsque ceux-ci arrivent à échéance.

Ces différents constats militent pour une action à la source plus forte de la part de l'Etat : il s'agit de réduire au maximum les nuisances et les risques par une action individuelle poussée sur les installations, qui si elle doit rester proportionnée aux enjeux est tout de même mise en oeuvre lorsque le milieu n'est pas fragile ou qu'il n'y a pas de voisinage particulier ; le fait de savoir que les normes d'aujourd'hui ne seront pas celles de demain et que notre connaissance des phénomènes reste partielle poussent à appliquer cette doctrine qui relève notamment du principe de précaution.

Cette action individuelle passe par différentes actions des services de l'Etat (instruction de dossier, réalisation d'études, rédaction de prescriptions, contrôles...) centrée sur un périmètre donné d'établissements générant des risques ou des nuisances : les installations classées pour la protection de l'environnement.

